

Note d'information rentrée 2026-2027 pour les utilisateurs **collégiens et lycéens du transport scolaire** pour les communes **de L'Herbergement, Montréverd, Saint-Philbert-de-Bouaine, Rocheservière.**

1- Carte de transport :

- La carte de transport est **OBLIGATOIRE** pour accéder au car, les élèves doivent **IMPERATIVEMENT** badger à leurs entrées dans le car. Elle est également **OBLIGATOIRE** pour les **cars navettes**.
- Pour les élèves usagers de l'année 2025/2026, la carte est **à conserver**. Elle est automatiquement réactivée avec le renouvellement de l'inscription. Si elle est perdue ou cassée, vous devez faire une demande de duplicata directement sur votre [espace famille](#) (15€).
- Dans le cas d'une première inscription, vous recevrez le titre de transport à votre domicile uniquement si vous avez procédé au paiement. Si celui-ci ne vous est pas parvenu avant la rentrée 2026, une fiche parcours vous sera transmise par Terres de Montaigu fin août. Ce document est aussi téléchargeable sur votre compte famille. Vous pourrez alors l'utiliser comme titre de transport provisoire.

2- Règlement et discipline :

Les usagers ont l'obligation de respecter le [règlement des transports scolaires](#) mis en place par l'Agglomération Terres de Montaigu (merci de le lire avec votre enfant avant la rentrée). L'AIFR, en lien avec les transporteurs et les accompagnateurs, est chargée par l'Agglomération Terres de Montaigu de veiller à son application. En cas de manquement au règlement, les sanctions prévues dans le règlement Terres de Montaigu seront appliquées et non contestables (Cf. Annexe 1 – [Référentiel des Sanctions](#)).

3- Les horaires de cars :

- L'ensemble des circuits gérés par l'AIFR sont disponibles en téléchargement sur le site Internet de l'AIFR, rubrique « [Circuits et horaires 2026-2027](#) ». Veuillez à bien sélectionner le fichier qui vous intéresse dans la liste. Les horaires affichés sur le site internet de l'AIFR sont ceux qui seront effectivement réalisés par les transporteurs.
ATTENTION : les horaires indiqués pour les trajets aller, sont bien **les horaires du départ des cars**.
- Les horaires indiqués sont donnés à titre indicatif et peuvent varier légèrement. Il est impératif de se présenter au point d'arrêt au **moins 5 minutes avant l'heure indiqué**. En cas de retard du transport, veuillez attendre sur place au **minimum 15 minutes** avant de quitter le point d'arrêt.
- Merci de veiller à **respecter scrupuleusement** le point d'arrêt choisi lors de l'inscription : pas de changement pour convenance personnelle possible, il est impératif de respecter les cars attribués par le point d'arrêt car certaines **lignes peuvent être saturées**.

4- Gilet haute visibilité : Le port du gilet reste **OBLIGATOIRE pour TOUS lycéens et collégiens** dès la rentrée du 01^{er} septembre 2026.

- Seuls les nouveaux élèves et les élèves changeant de cycle scolaire (CM2 > 6^{ème} ; 3^{ème} > seconde) recevront un nouveau gilet haute visibilité bleu Terres de Montaigu pour l'année scolaire 2026-2027. La distribution se fera par les établissements scolaires. En attendant, vous pouvez **équiper provisoirement** votre enfant d'un gilet jaune, l'essentiel étant la sécurité.
- Les autres élèves devront utiliser le gilet qui leur a été fourni l'an dernier. Gilet perdu ou trop petit ? Vous pouvez effectuer une demande par mail auprès du service transportscolaire@aifr.fr.

5- Présence à l'arrêt :

- Merci de veiller à être présent au point d'arrêt **au moins 5 minutes avant l'heure indiquée** : les conducteurs ont des contraintes horaires strictes à respecter ; un élève absent à l'heure de départ ne sera pas attendu. Nous demandons également aux familles une certaine tolérance sur les horaires annoncés à la rentrée, notamment en début d'année, le temps du calage inéluctable de rentrée... Merci d'avance pour votre compréhension !
- Les cars du secondaire sont numérotés (affichage sur les véhicules) : pour une bonne orientation, notamment en sortie d'établissements scolaires de Montaigu, veuillez à bien noter les numéros de circuits et de cars que vous trouverez sur les fiches horaires téléchargeables sur le [site Internet de l'AIFR](http://site.Internet.de.l'AIFR).

6- Médiateur volant :

Pour garantir la sécurité et le bien-être des élèves face aux incivilités, des médiateurs interviennent auprès des jeunes du secondaires. Ils seront présents aux abords des collèges/lycées, à la halte routière et à bord des cars.

Les médiateurs ont pour mission :

- D'être présent à la halte routière et aux abords des établissements scolaires de Terres de Montaigu afin d'échanger avec les élèves sur les horaires, les navettes et de leur rappeler les bonnes pratiques,
- De désamorcer des situations conflictuelles entre élèves,
- De favoriser le dialogue et les échanges durant les trajets.

L'objectif est avant tout de sensibiliser plutôt que de sanctionner. Toutefois, si la situation l'impose, le médiateur pourra, en concertation avec les agents de Terres de Montaigu et les salariés de l'AIFR, mettre en place des actions disciplinaires adaptées.

7- Pour les élèves de Jules Ferry et Léonard de Vinci :

Attention aux **navettes** mises en place au départ de ce pôle scolaire en direction de la Halte-routière (Michel Ragon, Collège et Lycée Saint Carlo Acutis) le mercredi midi et en retour de collèges et/ou de lycées. Les informations sont disponibles sur [les fiches horaires téléchargeables](#). Les navettes permettent de désengorger les abords du Collège Jules Ferry et du Lycée Léonard de Vinci.

Le passage de la carte est **OBLIGATOIRE** dans les **navettes**. Vous devez **IMPERATIVEMENT** badger à chaque entrée de le cars (aller, retour et navettes). Vous devez absolument suivre les navettes correspondantes à votre trajet initial que vous retrouvez sur [les fiches horaires téléchargeables](#), ainsi que sur votre fiche parcours.

8- Service Extra !

Maintien du service extrascolaire pour faciliter le quotidien des familles. Les enfants qui pratiquent régulièrement une **activité sportive, culturelle** ou **une option** après les cours, pourront alors emprunter un autre circuit du réseau Terres de Montaigu (que celui habituellement utilisé), pour rejoindre le lieu de l'activité (même si c'est sur une autre commune) ou rentrer plus tardivement à son domicile.

Pour pouvoir en bénéficier il faut :

- Être un usager quotidien du service transport scolaire
- Utiliser un point d'arrêt et un circuit déjà existant
- Faire une demande de préinscription au [service transport extra !](#)

Chaque demande sera étudiée **individuellement**, et sous **réserve des places disponibles**. Le coût annuel s'élèvera à 30€ par élève.

9- Quelques points d'attention :

Nos lignes téléphoniques pouvant être occupées en cette période de pré-rentree, nous vous remercions de votre compréhension et vous demandons de bien vouloir nous contacter que lorsque vous ne parvenez pas à obtenir une réponse sur notre site Internet. Nous vous invitons également à vous abonner à notre [page Facebook](#) et [Instagram](#) sur lesquelles nous essayons de relayer les informations susceptibles de vous intéresser.

Comptant sur votre attention à la lecture de ces informations, nous souhaitons une bonne rentrée à tous les élèves.